

Offre de parrainage – Mentions légales

Doublément de la prime

Pour tout parrainage adressé à Marignan entre le 16 novembre et le 31 Décembre 2020 à la suite de la réception de l'e-mail de la campagne, vous bénéficiez du doublément du montant de la prime de parrainage, soit 3000 € au lieu de 1500 €, selon les conditions suivantes :

- Avoir dûment rempli et validé le formulaire de désignation du filleul (accessible uniquement via le lien reçu par email) entre le 16 novembre et le 31 Décembre 2020.
- Que votre/vos filleuls ainsi déclarés signent un contrat de réservation en direct avec un Conseiller Commercial Marignan (hors réseaux de vente externe et hors programmes en co-promotion*) au plus tard le 30 Juin 2021 - contrat enregistré dans nos livres - et sous réserve de la réitération par acte authentique de vente devant notaire à la date indiquée dans le contrat de réservation.
- Chaque filleul pourra réserver jusqu'au 30 Juin 2021 inclus avec un dépôt de garantie réduit à un montant forfaitaire de 1 000€ au lieu de 5% du prix de vente.
- La rétribution de la prime de parrainage interviendra dans le mois suivant la réitération par l'acte authentique du bien signé par votre/vos filleuls.
- Un parrain ne pourra pas percevoir plus de 3 primes de parrainage par an.
- Toutes les autres conditions générales du parrainage continuent de s'appliquer**

Cette offre commerciale s'applique à tous les logements de nos programmes immobiliers en cours de commercialisation par les équipes Marignan, dans la limite des stocks disponibles, à l'exception des programmes immobiliers en co-promotion listés ci-dessous.

*Programmes immobiliers en co-promotion exclus de l'offre :

(92) Asnières-sur-Seine-Black Shine, (92) Asnières-sur-Seine-Sky Garden, (31) Blagnac-Nouvel'R, (93) Bobigny-South Canal, (33) Bordeaux-L'Althéa, (69) Champagne-au-Mont-d'Or-Orabella, (62) Cucq-Face Mer-Stella Plage, (92) Garches-Résidence Saint-Louis, (13) Le Puy-Sainte-Réparate-Les Grandes Terres, (59) Lille – Art Monia, (13) Miramas-Les Alizés, (06) Mougins-Jardins des Sens, (44) Nantes-Laome, (93) Neuilly-sur-Marne-Uni'Vert, (93) Noisy-le-Grand-Les Jardins d'Abraxas, (95) Pontoise-Cézanne, (95) Pontoise-Résidence Monet, (94) Thiais-Empreinte, (31) Toulouse-Id'Halles, (27) Vernon-Green Way.

**Voir les conditions générales du parrainage Marignan sur www.marignan.immo